

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le mardi quinze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept décembre, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Espace Marcel Proust à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Denis MARCHAND, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRESENTS : BILLY Nathalie, BOUE Patrick, GUELLAFF Christophe, GUTTIN Josiane, PAPINI Véronique, PETITOT Michèle, VIARD Annie

ABSENTS EXCUSES :

AUPETIT Vanessa qui a donné pouvoir à Annie VIARD
FLEURY Sébastien qui a donné pouvoir à Nathalie BILLY
HASSAM Salime qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND
MOLLARD Dominique qui a donné pouvoir à Annie VIARD
SAMICO Benjamin qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND
CHOIN Audrey, ROUGIER Thomas

La loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 rétablit l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et son article 6 remet en vigueur un certain nombre de dispositions déjà utilisées pendant le 1^{er} confinement pour l'organisation des assemblées délibérantes.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE et APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

La séance était publique.

Le procès-verbal du 26 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal désigne Christophe GUELLAFF, secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT).

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX ET LA RENOVATION DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2334-32 et suivants

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R111-19 Ar111-19-2

VU la circulaire préfectorale du 02 décembre 2020 fixant les modalités d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 2021

CONSIDERANT que les demandes doivent être déposées avant le 10 janvier 2021

CONSIDERANT la nécessité de restaurer les vitraux de l'église ainsi que son système de chauffage afin d'améliorer la pérennité du bâtiment patrimonial et permettre une économie d'énergie

VU les travaux prévisionnels de restauration des vitraux de l'église dont le coût est estimé à 30 710,00 € HT

VU les travaux prévisionnels de rénovation du matériel de chauffage de l'église, plus économique, et dont le coût est estimé à 8 000,00 € HT

VU que ces travaux sont éligibles à la DETR 2021 dans le cadre de la rénovation des bâtiments publics et notamment au niveau thermique

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le projet de restauration des vitraux de l'église et de rénovation du chauffage plus économique et son financement tel que dessous :

| Travaux | Dépenses | Recettes |
|---|----------------------------------|-------------------------|
| | Montant HT | Subvention DETR 80 % HT |
| Restauration des vitraux | 30 710,00 € | 24 568,00 € |
| Rénovation du chauffage | 8 000,00 € | 6 400,00 € |
| Total HT | 38 710,00 € | 30 968,00 € |
| Reste à la charge de la commune sur fonds propres | HT 7 733,00 € TTC 12 413,00 € | |

DEMANDE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 aux services de l'État

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents au dossier de subvention

DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2021

3. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)**

D04-2020 : Contrat de location et de maintenance longue durée pour un défibrillateur automatique externe à l'Espace Marcel Proust. Coût 806,40 € annuel, soit 67,20 € mensuel. Le Maire précise que le décret 2018-1186 fu 27/12/2018 a rendu obligatoire l'équipement des ERP d'un défibrillateur automatisé externe (DAE). La date butoir était au 1^{er} janvier 2021 pour les établissements de catégorie 4, dont fait partie l'EMP. Une formation sur l'utilisation du matériel est prévue jeudi matin.

4. **QUESTIONS DIVERSES**

Denis Marchand :

- Le Préfet a relancé les communes adhérentes au SIRSEF (syndicat intercommunal de ramassage scolaire des environs de Ferrières-en-Brie) pour finaliser la dissolution dudit syndicat. Les communes doivent se prononcer de façon concordante sur les conditions de répartition financière et patrimoniale, ce qui implique que le syndicat doit à nouveau se réunir. Par conséquent, les communes doivent élire leur représentant à ce syndicat dans un 1^{er} temps. Il n'est pas certain que toutes les communes jouent le jeu.

- Il a reçu un consultant en formation afin d'organiser une formation pour l'ensemble des élus. Elle serait organisée sur une journée (7h) et le programme porterait sur : « la vie de l' élu »(concilier vie professionnelle et vie d' élu, protection, relations..), « mieux comprendre les compétences des collectivités » (mairie, Département, Région, intercommunalité), « qui sont les partenaires ? » (éducation, police, préfecture, sous-préfecture), etc...
Le financement (700€ par jour et par personne) est pris en charge par la caisse des dépôts dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) pour laquelle cotisent les élus indemnisés. La gratuité de la formation bénéficie à tous les élus (indemnisés ou pas). Cette formation pourrait être organisée en mars 2021.
Le Maire demande aux élus présents s'ils sont intéressés ? Les élus sont partants pour une journée en semaine, de préférence un mercredi. Eviter les vacances scolaires.
- Il fait part du désistement de Vanessa Aupetit en tant que déléguée du sietrem. Elle ne peut pas assister aux réunions n'ayant pas de moyen de transport pour s'y rendre et demande à être remplacée. Annie Viard est candidate.

Nathalie BILLY :

- Remise d'une paire de chaussettes offertes par Salim HASSAM aux élus présents.
- Distribution des sachets de gourmandises aux enfants de l'école du Val Guermantes et Gustave Ribaud lundi 14 décembre 2020 par les Maires de Conches sur Gondoire, Martine DAGUERRE et de Guermantes, Denis MARCHAND.
- Distribution des colis aux aînés samedi 12 décembre 2020 par le Maire, Denis MARCHAND et les élues Nathalie BILLY et Michèle PETITOT. Des administrés ont adressé leur remerciement pour cette délicate attention.

EMP :

- Nettoyage des placards de la cuisine par Nathalie BILLY et Michèle PETITOT. Les associations doivent venir récupérer leur vaisselle respective. Les placards seront utilisés par la mairie uniquement pour y stocker la vaisselle destinée aux manifestations, actuellement dans les locaux de la mairie.
- Achat et installation d'un tableau blanc magnétique sur le mur derrière l'évier.
- Achat d'un grand balai raclette.
- Echange standard du lave-vaisselle qui fonctionne avec une pompe de vidange. Pose gratuite du distributeur automatique de produits. Un devis pour l'achat des produits est en cours.

Le 4/12/2020 : Nathalie BILLY a assisté à un atelier de vulnérabilité alimentaire organisé par la CAMG.

- Objectif : définir la stratégie alimentaire du territoire, quantifier la pauvreté du département et établir la cartographie alimentaire du territoire de la Seine et Marne de la production à la consommation.

Les données de 2017 placent Guermantes en première place pour son cadre de vie. Des ateliers de cuisine en extérieur vont être proposés aux habitants de LAGNY SUR MARNE (Orly Parc), de POMPONNE et de BUSSY SAINT GEORGES.

Manifestations 2021 :

- Marche pour Estelle prévue le samedi 9 janvier 2021 si cela est possible. L'Assemblée Générale est reportée.
- Les manifestations pourraient reprendre à partir du 2^{ème} trimestre 2021 : une réunion des Associations aura lieu en début d'année.

Annie VIARD :

- Collecte des RESTOS DU CŒUR prévue le samedi 9 janvier 2021, si cela est possible.
- Lu dans la MARNE : la commune de SAINT SOUPPLETS a installé une borne pour recycler les huiles de friture, un acte écologique qui n'endommagera plus les canalisations. L'entreprise belge OLIOBOX prend tout à sa charge. L'entreprise ramasse la box, reverse une somme d'argent à une association qui plante 100m2 d'arbres.
- Ruches : il n'est pas possible d'installer des ruches à Guermantes car elles seraient trop proches des habitations. Seule possibilité : parrainer une ruche dans le Val d'Europe = organiser des journées découvertes, distribution du miel.

Christophe GUELLAFF :

- Plus de 200.000 € de travaux ont été réalisés en six mois (bâtiments, petites réparations, dépannages, réseaux et environnement).
- Boulodrome : l'entreprise T2I décline les travaux (trop importants pour sa structure), CITB n'a pas encore répondu.
- Dégâts des eaux à l'EMP : devis CITB en attente, idem pour la chasse d'eau des toilettes handicapés.
- 2 tampons détériorés sur la commune : ORANGE doit intervenir.
- Dominique Le Peintre a nettoyé le tag et repeint le mur de l'EMP gracieusement.
- L'élagage est prévu tous les cinq ans, priorité aux arbres qui en ont besoin.

Michèle PETITOT :

- Syndicat Intercommunal des Transports (SIT) : compte-rendu de la réunion du mercredi 2 décembre 2020 envoyé aux élus. Elle demande à être informée des besoins de la commune afin de les remonter lors de cette réunion. Annie VIARD propose une réunion en début d'année.
- Office du Tourisme : le comité prévu mercredi 16 décembre 2020 est reporté au mois de janvier 2021 à cause des nouvelles mesures de couvre-feu.

Patrick BOUE :

- Remercie pour le colis des aînés.
- Demande qui gère la page Facebook de la commune car son article sur la boulangerie n'apparaît pas. Le Maire va interroger Pierre TORDEUX.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 19 H 05.